

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
tenue en Mairie de Longueville
le 1^{er} juin 2016
à 20 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. - MME AUBRY S. – M. BACHET M.
MME CIOTTI M. -M. MUGNEROT Ph.
MME BAYLE O. - MME GOUDRY J. - M. BLOT J.
MME GARNIER F. – M. ROBOT H.
MME BORDES S. - MME BAETA M.-C.
M. DI STASIO G. - MME SAMSON C.
M. VASSEUR A. - MME LEOPOLDIE S.

ABSENTS EXCUSÉS : M. SAMLALI A. – M. MOUTAMA J.-C.

SECRÉTAIRE : M. Alain VASSEUR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Date de la convocation : 26 mai 2016

Affiché le - 6 JUIN 2016
Le Maire,



Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2016
3. Modification Ordre du Jour du Conseil Municipal
4. Retrait de la Commune de Boissy-le-Châtel du S.M.A.B.
5. Transfert de la compétence gaz au S.D.E.S.M.
6. Tirage au sort des jurés d'assises – Année 2017
7. Plan Local d'Urbanisme – Prise en compte des observations de l'État et approbation du P.L.U.
8. Instauration d'un Droit de Préemption Urbain
9. Prise en charge des dépenses des trajets Piscine de Provins – Année scolaire 2015 / 2016
10. Création de postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe
11. Création d'un poste de Brigadier de Police Municipale
12. Extinction de créances – Budget Eau et Assainissement
13. Renouvellement Bail Commercial Garage les Fontanelles
14. Remplacement matériel de tonte – Autorisation d'emprunt
15. Subvention exceptionnelle Association L.A.C.R.A.A.
16. Informations diverses
Délégation au Maire

I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Alain VASSEUR est désigné Secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2016

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2016.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 avril 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

III- MODIFICATION ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'Ordre du Jour du présent Conseil Municipal, comme suit :

- Additif : Subvention exceptionnelle Association L.A.C.R.A.A.,
- Report : Participation financière à la protection sociale complémentaire de santé des agents.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV - RETRAIT DE LA COMMUNE DE BOISSY-LE-CHATEL DU S.M.A.B.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Boissy-le-Châtel a sollicité son retrait du S.M.A.B (Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues).

Le S.M.A.B. a approuvé le retrait de cette commune par délibération du 2 mars 2016.

Il appartient à l'Assemblée, en application des articles L. 5211-19 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner son avis dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce retrait.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

V - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ AU S.D.E.S.M.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.) comportent la distribution publique de gaz en compétence à la carte.

Le S.D.E.S.M apporte une expertise dans le domaine du contrôle du concessionnaire et de la cartographie des réseaux secs. Grâce à la mutualisation de l'exercice de cette compétence, il est de l'intérêt des Communes adhérentes de la transférer au S.D.E.S.M.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ce transfert.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

VI – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES – ANNÉE 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2017 doit être effectuée publiquement en Mairie, par tirage au sort sur la liste électorale.

La liste préparatoire doit comporter 3 noms. Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (1^{er} janvier 1994).

Le Conseil Municipal, en séance publique, procède au tirage au sort sur la liste électorale des jurés d'assises pour l'année 2017 :

Page : 103	Ligne : 7	Monsieur Jean-Claude Bertin MOUTAMA
Page : 113	Ligne : 3	Madame Denise PICHART (veuve CLÉMENT)
Page : 32	Ligne : 4	Monsieur Philippe COLOMBI.

VII – PLAN LOCAL D'URBANISME – PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DE L'ÉTAT

Le Maire présente au Conseil Municipal que, eu égard aux observations formulées par l'État dans son courrier du 11 décembre 2015, il convient de compléter le règlement de la zone A (espaces agricoles) pour assurer la compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France (S.D.R.I.F.) et avec l'article R.123.-7 du Code de l'Urbanisme.

En effet, les constructions et installations d'intérêt collectif ou de service public ne seront autorisées qu'en l'absence de nuisance ou de remise en cause de la pérennité de l'activité agricole. Par ailleurs le projet de P.L.U. inscrivant une consommation jugée excessive des espaces agricoles par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F), il est proposé de retirer la zone 2 A.U.H. prévue route de Saint-Loup.

Compte tenu des équipements et des renforcements des réseaux à réaliser dans le secteur sus visé, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de retirer la zone 2A.U.H. route de Saint-Loup et de compléter ainsi la zone A du projet de P.L.U et approuve les modifications apportées.

VIII – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire a présenté précédemment les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) suite aux observations formulées par l'État. Le Conseil Municipal s'est prononcé unanimement pour approuver les modifications présentées.

Considérant que le P.L.U., tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, Monsieur le Maire propose d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel que présenté conformément aux articles L 123-10, R 123-19, R 123-24 et 25 du Code de l'Urbanisme.

Accord unanime du Conseil Municipal.

IX- INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) sur l'ensemble du territoire urbain ou à urbaniser, prévu dans le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) modifié ce même jour.

Avis favorable à l'**unanimité**.

X- PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DES TRAJETS PISCINE DE PROVINS – ANNÉE SCOLAIRE 2015 / 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal que les enfants des écoles de la Commune de Longueville sont accueillis au Centre Aquatique à Provins. Pour se rendre à ce centre, les écoles ont recours à un transport par car auprès d'une société privée.

La Communauté de Communes du Provinois a souhaité par délibération du 27 juin 2014, soutenir financièrement les communes en remboursant les frais de transports qu'elles engagent à hauteur de 50% de leurs dépenses réelles.

Il appartient à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté pour la prise en charge d'une partie des dépenses de transport pour les trajets Écoles -Centre Aquatique du Provinois.

Avis favorable à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

XI – CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 1^{ÈRE} CLASSE

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux adjoints techniques de 2^{ème} classe peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a été sollicitée pour avis.

Afin de permettre le déroulement de carrière de ces deux agents actuellement Adjointes Techniques de 2^{ème} classe, Monsieur le Maire propose de créer un premier poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à effet du 11 février 2016, un deuxième poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à effet du 4 septembre 2016.

Avis favorable à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

XII - CRÉATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Le Maire informe au Conseil Municipal qu'un Gardien de Police Municipale peut prétendre à une nomination au grade supérieur.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent, Monsieur le Maire propose de créer un poste de Brigadier de Police Municipale au 1^{er} octobre 2016 en remplacement de ce poste de Gardien de Police Municipale.

Avis favorable à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

XIII – EXTINCTION DE CRÉANCES – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, sur proposition de Madame la Trésorière de Provins, deux demandes d'extinction de créances du Budget d'Eau et d'Assainissement des années 2007 à 2015, arrêtées au 22 février 2016. Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les crédits en dépenses au Budget d'eau et d'assainissement de l'exercice en cours (Article 6542 – Extinction de créance) la somme de 1 071,74 Euros (mille soixante-et-onze euros et soixante-quatorze centimes).

Avis favorable à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

XIV – RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL LES FONTANELLES

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail commercial enregistré par Maître LEPETIT, Notaire à Provins, le 28 avril 2007, pour une durée de 9 ans à compter du 5 mai 2007, avec la S.A.R.L. LES FONTANELLES (Garage de la Gare) est arrivé à expiration.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce bail commercial avec la S.A.R.L. LES FONTANELLES dans les mêmes conditions, moyennant un loyer annuel de 9 037,12 € H.T. (neuf mille trente-sept euros et douze centimes Hors Taxes). Ce bail sera sollicité auprès de Maître Pierre BACQUET, Notaire à Provins, successeur de Maître LEPETIT.

Avis favorable à l'**unanimité** du Conseil Municipal.

XV - REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE TONTE

Compte tenu du nombre des surfaces à traiter et de leur fréquence, le matériel actuel n'est pas suffisamment adapté. Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir trois types de matériels qui seront préconisés pour chaque parcelle à tondre. Soit :

- une Tondeuse frontale plateau de coupe 1,32 m Éjection arrière et Mulching, dispositif mis en place par actionnement d'un simple levier au prix de 26 850 € H.T. (vingt-six-mille huit cent cinquante euros Hors Taxes),
- une Débroussailleuse largeur de coupe 62 cm au prix de 2 200 € H.T. (deux mille deux cents euros Hors Taxes),
- une Tondeuse – Éjection latérale Mulching au prix de 800 H.T. (huit cents euros Hors Taxes).

Les Établissements QUINOT de Nangis proposent la reprise des anciennes tondeuses SFH240 SD pour 4 150 € H.T. (quatre mille cent cinquante euros Hors Taxes) et la tondeuse Wolf RT 53 K pour 700 € H.T. (sept cents euros Hors Taxes).

Il est proposé au Conseil Municipal de remplacer ces matériels, d'acquérir la tondeuse frontale, la débroussailleuse et la petite tondeuse pour un montant de 29 850 € H.T. (vingt-neuf mille huit cent cinquante euros Hors Taxes), de céder les anciennes tondeuses aux Etablissements QUINOT aux prix indiqués ci-dessus et de solliciter un prêt à taux zéro pour un montant 25 000 € (vingt-cinq mille euros) sur une durée de trois ans.

Avis favorable à la majorité des voix et une abstention du Conseil Municipal.

XVI - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION L.A.A.C.R.A.

Afin d'organiser son Carnaval de mai 2016, l'Association L.A.A.C.R.A. sollicite du Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de mille euros (1 000 €).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à cette demande.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Délégations au Maire

Le Maire rappellera que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 9 avril 2014, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis le 6 avril 2016.

DÉCISION du MAIRE EN DATE du 8 avril 2016 : d'accepter la proposition de prix pour les travaux de désamiantage et de déconstruction totale d'un bâtiment préfabriqué bois, présentée par la S.A.R.L. MASSON et Fils, pour un montant total, option comprise, de 19 000 €uros H.T. (dix-neuf mille euros hors taxes)

DÉCISION du MAIRE EN DATE du 19 avril 2016 : de mettre à la disposition de Monsieur Daniel NIVERT, kinésithérapeute à Longueville (77) dans le cadre d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux, un local communal situé au 10 rue de l'Amourée à Longueville (77) pour une durée de 14 mois, consenti moyennant un loyer mensuel, charges comprises de 620 €(six cent vingt euros), à compter du 1^{er} mai 2016

DÉCISION du MAIRE EN DATE du 21 avril 2016 : d'accepter les propositions de prix pour les missions SPS – Contrôle Technique et Infiltrométrie présentées par la Société QUALICONSULT domiciliée à CHAMPS SUR MARNE (77420) Parc de la Haute Maison, se décomposant comme suit :

-	Devis n° 018-77-16-00175 :	
	Mission SPS Conception	Montant H.T. de 912 €
	Réalisation	Montant H.T. de 1 900 €
	Total S.P.S.	Montant H.T. de 2 812 €
	(deux mille huit cent douze euros Hors Taxes)	

Francis PICCOLO,

Simone AUBRY,

Marcel BACHET,

Martine CIOTTI,

Philippe MUGNEROT,

Odile BAYLE,

Josiane GOUDRY,

Jacques BLOT,

Françoise GARNIER,

Hervé ROBOT,

Stone BORDES,

Maria-Christina BAETA,

Gérard DI STASIO,

Corinne SAMSON,

Alain VASSEUR,

Soifia LEOPOLDIE,